

Validité
Date
.. / .. / 2024

Invité de :

Journée
[]

Demi-journée
M
a
t

Demi-journée
A
-
M
i
d
i

Nom :

Prénom :

Carte INVITE

Nom []

Prénom []

Invitation unique 2024

Visa Comité []



3 rue de la Mairie
Elan
08160 Flize
07 49 91 01 21

Coupon à découper et à garder sur soi pour contrôle

Nom []

Prénom []

Adresse []

[]

[]

Téléphone []

Portable []

Date []/ []/ 2024



Association
3 rue de la Mairie
Elan
08160 Flize
07 49 91 01 21

Fiche d'invitation

Saison 2024

Extrait du règlement intérieur :

Toute personne désirant connaître l'association peut, sur simple demande verbale ou écrite auprès d'un membre du Comité, être accueilli par l'un des membres de l'association, pour **une (1) journée ou demi-journée découverte /invitation** à titre gratuit.

Cette invitation n'est valable qu'un jour dans l'année et n'est pas renouvelable.

Chaque membre du conseil d'administration dispose de deux (2) cartes d'invitation par an.

L'invité ne peut pêcher qu'en présence de son invitant et est tenu de respecter le règlement intérieur de l'association et ne lui donne accès au plan d'eau pour un usage personnel hors invitation déclarée.

Invité de :

Nom :

Prénom :

A REMPLIR

Extrait du règlement intérieur

Pour pouvoir pêcher, l'adhérent doit être en possession :

d'une carte d'adhérent délivrée par une AAPMA quelconque, revêtue des timbres piscicoles nécessaires et d'une carte de membre annuelle, munie d'une photo d'identité récente ou journalière délivrée par l'association « La Mouche Ardennaise » (carte de l'année en cours délivrée après paiement de la cotisation correspondante)

La ligne ne peut comporter que deux hameçons simples de taille N°10 au maximum sans ardillon ou écrasés.

Une seule canne en action par pêcheur est autorisée.

Visa Invité | A SIGNER SVP | Visa Comité

[]

[]